



# PROJET DSN

## 3<sup>ème</sup> rencontre du Club des pilotes DSN le 10 avril 2014 – Eléments Clés

### LA DSN : UNE REALITE OPERATIONNELLE

Depuis la publication du décret en 2012 et le démarrage de la phase 1 il y a un an, la DSN est désormais une réalité opérationnelle. C'est un résultat que l'on peut considérer comme notable puisque le dispositif fonctionne et confirme le bien fondé des choix qui ont été pris, malgré le délai très court qui était imparti. Depuis l'ouverture du système, près de **10 000 DSN ont été déposées en réel et les premiers envois et traitements des signalements d'événement « arrêt de travail » et « fin de contrat de travail » à destination de la CNAMTS et de Pôle emploi ont été réalisés avec succès.** Par ailleurs, une vingtaine d'entreprises sont désormais engagées représentant environ 50 000 salariés dans des secteurs d'activités plutôt diversifiés (automobile, bâtiment, banque, BTP, distribution, tiers-déclarants...). De plus, sur les 19 éditeurs signataires de la charte, 5 sont en production. D'autres éditeurs les rejoignent prochainement avec une accélération des démarrages attendue à partir de juin.

**Le dispositif est donc opérationnel.** Il sera enrichi très prochainement de nouvelles fonctionnalités conformément aux engagements qui avaient été pris lors du dernier club des pilotes. Un nouveau lot applicatif de la phase 1, intégrant notamment l'EDI MtoM et la reprise d'historiques, sera mis en place à la fin du mois. L'ouverture de la DSN au régime agricole sera également bientôt disponible. Enfin, en phase 2, le périmètre de la DSN s'étend avec la substitution de la DUCS URSSAF et du RMM (relevé mensuel de mission) pour les ETT.

Aujourd'hui, 6 mois avant l'ouverture de la phase 2 et 21 mois avant la généralisation de la DSN telle que prévue par la loi 2012, il reste à accélérer le mouvement car les volumes en production sont encore loin des objectifs initialement fixés et restent insuffisants pour éprouver correctement le système. Dans ce cadre, une campagne de communication est en cours dans les médias nationaux. De plus, **un plan de montée en charge concerté avec les différents acteurs est nécessaire pour garantir l'atteinte de ces objectifs.**

### PLAN DE MONTEE EN CHARGE CONCERTÉ ET ENGAGEMENTS DES ACTEURS

La mise en œuvre d'une stratégie de déploiement concertée, tant au niveau national que régional, et la définition d'un palier règlementaire permettront de garantir la montée en charge progressive et ainsi d'éviter l'effet Big-Bang.

L'ensemble des acteurs présents au club des pilotes ont pris des engagements forts pour concrétiser la DSN. Tout d'abord, **le SDDS confirme que les éditeurs travaillent sur l'offre DSN et les modalités d'accompagnement de leurs clients de manière à favoriser l'industrialisation de la DSN dès octobre 2014.** Notons que si chaque éditeur se mettait en capacité de viser 10% de son parc client d'ici fin 2014, cela permettrait à environ 50 000 entreprises d'entrer en DSN. **Le CSOEC, quant à lui, s'engage sur le démarrage de 50 000 entreprises d'ici à fin 2014 et confirme mettre tout en œuvre pour être au rendez-**

**vous de la DSN dans 21 mois.** Un autre axe de recrutement d'entreprises au niveau national est l'appui sur les fédérations professionnelles. Concernant le secteur du BTP, **Pro-BTP s'engage à favoriser la montée en charge de la DSN à hauteur de l'effectif de la profession qui représente 10% des salariés en France.** Des travaux sont en cours pour intégrer d'autres fédérations professionnelles dans cette démarche. En complément des actions menées au niveau national, les acteurs doivent pouvoir s'appuyer sur des relais forts au niveau local. Ainsi, certains organismes participent activement à la promotion de la DSN en région, à titre illustratif **l'Urssaf PACA vise à faire entrer 10 000 entreprises à fin 2014.**

Parallèlement, **la DSS prépare actuellement le projet de décret de mise en place d'une obligation anticipée qui concernerait les entreprises payant plus de 2 millions d'euros de cotisations au 1<sup>er</sup> mai 2015.** Il ne s'agit pas d'une obligation punitive mais d'une confirmation de la nécessité que désormais chacun s'engage dans ce projet.

Le plan de volontariat pour éprouver le système sur la base d'un panel d'entreprises varié reste toutefois nécessaire. Les premiers résultats de l'étude ROI réalisée avec le CGEFi montrent **un potentiel gain pour les entreprises, gain d'ensemble se situant entre 2 et 3 milliards d'euros par an compte tenu de la réduction sensible de la charge administrative** et devraient convaincre les entreprises de l'intérêt du dispositif DSN. De plus, les travaux menés avec le SGMAP dans le cadre du **projet DLN1X** montrent que le nombre de déclarations substituées par la DSN (actuellement 25 déclarations) pourrait doubler à terme, renforçant l'attrait de la DSN pour les entreprises.

## **RETOUR SUR LES EXPERIENCES DES PILOTES ET LES BONNES PRATIQUES**

L'expérience des pilotes doit permettre de sécuriser les prochains démarrages en partageant sur les conditions essentielles pour bien démarrer la DSN. Les différents témoignages montrent que les entreprises s'accordent sur :

- **l'importance de la qualité des données transmises pour bénéficier d'un réel gain de temps et d'une simplification des démarches.** Ainsi, une phase de recensement de l'existant est primordiale, car c'est la fiabilisation des données de paie qui va rendre la DSN simple ou complexe. Un bon paramétrage du logiciel de l'entreprise ainsi qu'une gestion de l'identification des salariés sont également à préparer.
- **l'intérêt de l'anticipation** pour permettre à l'entreprise de réadapter ses méthodes de travail et d'avoir des partenaires disponibles et à l'écoute.

Afin de bénéficier des retours d'expériences issus des premiers démarrages, un dispositif de suivi qualitatif a été mis en place. Ce dispositif est basé sur une logique de capitalisation, auprès des éditeurs et des entreprises, des anomalies détectées au niveau de la paie et du logiciel qui doivent être corrigées en amont des dépôts. L'objectif est de construire une démarche d'amélioration continue et d'avoir une normalisation progressive des logiciels de paie pour sécuriser la qualité des dépôts.

## RESTITUTION DES ATELIERS DE TRAVAIL

Les résultats des ateliers réunissant les représentants des éditeurs, entreprises, tiers-déclarants et OPS mettent en exergue plusieurs constats :

- **La garantie d'un fonctionnement opérationnel de la DSN sans bouleversement des pratiques de la paie implique de sécuriser la qualité des DSN mensuelles**, à la source de la constitution de l'historique des salariés pour les organismes. Les conditions d'émission des signalements ne doivent pas alourdir les pratiques actuelles. Le principe est d'émettre un signalement en cas d'impact en paie et sur le droit du salarié. S'il n'y a pas d'enjeu pour le salarié, les informations doivent être portées dans ou avec la mensuelle.
- **La diffusion efficace des bonnes pratiques issues des démarrages implique une centralisation des éléments identifiés dans un outil de référence qui doit proposer une information claire, synthétique et pédagogique.** Il est important de s'appuyer sur les structures en place avec le GIP-MDS en tant que « collecteur » de l'ensemble des enseignements et s'appuyant sur différents canaux (ANDRH, fédérations professionnelles, organisations patronales, SDDS, ordre des experts-comptables, OPS,...)
- **L'accélération de la montée en charge nécessite un engagement de l'ensemble des acteurs (OPS, éditeurs, experts-comptables, fédérations professionnelles,...).** Des actions de communication pédagogiques et visant à rassurer les entreprises sur la DSN doivent être menées en rappelant que les organismes sont prêts et que les modalités d'accompagnement sont prévues. Il est également important de donner des perspectives aux entreprises (planning, progressivité...) en présentant la vision du projet à court / moyen / long terme. La création d'une « communauté DSN » permettra d'échanger sur les bonnes pratiques, les retours d'expériences et de favoriser les démarrages.
- **Concernant la stratégie de déploiement en phase 2**, l'existence des 3 scénarii (le 1<sup>er</sup> scénario étant une entreprise déjà engagée en P1, le 2<sup>ème</sup> scénario étant une s'engageant en P2 sur la base d'un modèle P1 et le 3<sup>ème</sup> scénario étant une entreprise s'engageant directement en P2) démontre la souplesse du dispositif DSN : l'entreprise et/ou l'éditeur restent proactifs et peuvent opter pour le cas de figure le plus adapté.

## CONCLUSION DE LA JOURNEE

Avec la DSN, c'est un véritable changement qui s'opère et qui permettra d'atteindre l'objectif de simplification assigné. Deux échéances difficiles sont à venir avec le lancement de la phase 2 et l'industrialisation de la Phase 1 et nécessiteront une mobilisation de tous les instants. La DSN fonctionne et les gens y croient, ce qui peut nous faire échouer ce n'est pas le délai, mais le fait que l'on n'avancerait pas tous ensemble vers le même but. Une action concertée sur la période à venir, ainsi qu'engagée au sein de ce club et dans le plan d'action qui en résulte, est nécessaire pour la réussite du projet.